



Collège Royal Marie-Thérèse

Rue de Charneux, 36
4650 HERVE
Tél. : 087/67.41.37
Fax : 087/67.59.33
info@crmt-herve.be



Herve, le 25 août 2020.

Madame, Monsieur,
Chère Elève, Cher Elève,

A cette époque-ci des vacances, chacun pense probablement à la nouvelle année scolaire qui approche. Pour la première fois ou depuis quelques années déjà, vous avez choisi de la vivre avec nous au Collège Royal Marie-Thérèse et nous vous en remercions. Soyez les bienvenus avec votre énergie et votre enthousiasme.

La rentrée est toujours un moment sensible qui doit se préparer le mieux possible. Dans cette optique, tenant compte des mesures liées à la pandémie Coronavirus, nous voudrions vous faire part des principales dispositions pratiques pour cette rentrée et vous fournir quelques renseignements indispensables qui permettront à chaque élève de suivre dans les meilleures conditions cette année 2020-2021.

Nous vous demandons d'être particulièrement attentifs à ce courrier, malgré sa longueur, car il présente des modifications par rapport aux informations que vous aviez reçues en juin et donne tout le canevas de la rentrée.

Nous précisons aussi que, normalement, les messages de l'école viendront par la suite par mail, pour des raisons d'écologie et de rapidité : si vous n'avez pas encore donné au secrétariat de l'école une adresse mail valable, nous vous invitons à contacter au plus vite celui-ci par mail (info@crmt-herve.be) afin de corriger cela, sous peine de ne plus recevoir (dans les temps) les communications scolaires. Nous en profitons pour signaler que l'école utilise pour les professeurs et les élèves la plateforme numérique « Its learning », très performante et parfaitement sécurisée, et que celle-ci projette dans un futur plus ou moins proche d'ouvrir un accès « parents » : pour cela, une adresse mail valide est indispensable. Voir aussi la dernière page.

C'est ainsi que la rentrée est fixée depuis peu au :

- **Mardi 1 septembre de 8h25 à 11h pour les élèves de 4^e année,**
- **Mardi 1 septembre de 8h25 à 11h pour les élèves de 5^e année,**
- **Mercredi 2 septembre de 8h25 à 12h pour les élèves de 6^e année,**
- **Mercredi 2 septembre de 8h25 à 12h pour les élèves de 3^e année.**

Contrairement aux habitudes, une collation ne peut être offerte : il convient donc d'en amener une, surtout pour les élèves de 3^e et 6^e qui auront une récréation et qui restent une demi-



Collège Royal Marie-Thérèse

Rue de Charneux, 36
4650 HERVE
Tél. : 087/67.41.37
Fax : 087/67.59.33
info@crmt-herve.be



journée entière. Votre présence, chers élèves, est indispensable pour vérifier vos choix, prendre un premier contact avec votre professeur titulaire qui vous communiquera une série d'informations.

Le titulaire vous remettra et commentera avec vous :

- Le dossier d'inscription (projets éducatif et pédagogique – règlement des études – règlement d'ordre intérieur ou rappel de ceux-ci ainsi qu'un récapitulatif des frais scolaires). Un petit carnet reprenant une série de formulaires vous sera également remis. Votre inscription deviendra définitive dès que vous nous aurez remis ces divers formulaires signés.
- Le journal de classe, instrument d'aide à l'organisation du travail et au contrôle des matières vues.
- Un feuillet reprenant les livres utilisés dans l'école vous permettant ainsi de vérifier si vous disposez peut-être déjà de l'un ou l'autre d'entre eux.
- Un fascicule « *méthode de travail* » en 3^e année et un « *carnet de bord* » en 4^e année.
- Le titulaire de classe, dans le cadre de l'accueil à l'élève, fera aussi une mise au point par rapport à la situation vécue depuis mars dernier, certains élèves n'ayant pu revenir à l'école depuis près de six mois.

Les cours seront suspendus le mercredi 2 septembre pour les élèves de 4^e et 5^e années pour permettre à l'équipe des horairistes de préparer votre emploi du temps ; les élèves ayant des **tests de rentrée ou contrôles de travaux de vacances** se rendront cependant au Collège pour les passer lors des moments suivants, chaque fois à 12h30 :

- mardi 1 septembre (salle d'étude): Langue Moderne 2 – Histoire – Français
- mercredi 2 septembre (café) : Mathématiques – Latin/Sc Soc/Sc Eco - Religion
- mercredi 9 septembre (café) : Langue Moderne 1 – Sciences (toutes disciplines) - Géographie

Chaque élève qui devait éventuellement remettre des travaux préparatoires vérifiera si ces travaux ont bien été remis.

A partir **du jeudi 3, l'horaire normal de la journée de 8h25 à 16h25** sera en vigueur, les cours se terminant à 12h00 le mercredi. Pour rappel par rapport aux informations données par les médias, les cours sont bien organisés sur les 5 jours de la semaine. Vous seriez évidemment avertis si la situation évoluait.

Nous nous permettons de vous rappeler que, précédemment, un « *plan de mobilité* » a été élaboré en collaboration avec la Ville de Herve pour permettre des déplacements sans trop de heurts. Nous comptons sur vous pour que, durant cette année scolaire, les déplacements se passent au mieux. Le chargement ou déchargement des enfants se fera aux endroits autorisés aux alentours de l'école. Celle-ci n'est accessible aux parents en voiture que lors de rencontres



Collège Royal Marie-Thérèse

Rue de Charneux, 36
4650 HERVE
Tél. : 087/67.41.37
Fax : 087/67.59.33
info@crmt-herve.be



avec un membre de l'équipe éducative ou pour amener un élève blessé. Dans ce cas, ils voudront bien se signaler au parlophone situé à l'entrée du site, rue de Charneux 36. Déposer vos enfants rue de Charneux DEVANT l'entrée du collège est aussi une très mauvaise idée et source d'accrochages. Marcher quelques centaines de mètres ne peut d'ailleurs que faire le plus grand bien à chacun. Nous comptons également sur les élèves se déplaçant en bus pour qu'ils respectent l'environnement et la propreté aux divers arrêts.

Les élèves empruntant les **bus du TEC** pourront aussi les utiliser sans limitation, moyennant le **port obligatoire du masque** et le respect des normes suivantes :

- La montée se fait par les portes arrière des véhicules ;
- La validation est obligatoire ;
- Il n'y a toujours pas de vente à bord du véhicule.

Dès maintenant, nous rappelons que la **stricte obligation scolaire est rétablie** et nous nous permettons d'insister sur la régularité tant au sein de l'établissement que dans le travail et vous conseillons de prendre contact avec l'éducateur ou avec le titulaire dès qu'un problème se pose. Une liste des professeurs ainsi qu'un calendrier des activités qui peuvent encore être organisées vous seront remis dans le courant du mois d'octobre.

Nous sommes aussi conscients que vous êtes particulièrement sensibles, tout comme nous, à la sécurité des enfants. Aussi, nous pouvons vous assurer que, conformément à ce que nous avons mis en place avec grand succès au mois de mai dernier, **nous respectons les règles sanitaires en vigueur pour les écoles** : soyez donc rassurés ! C'est ainsi que nous mettons en place, conformément aux circulaires ministérielles auxquelles nous souscrivons, les mesures suivantes, qui seront précisées par les éducateurs lors du jour de rentrée ou le plus vite possible après :

- le port du masque (chacun vient avec son masque) est obligatoire en classe en toutes circonstances ;
- le port du masque est obligatoire en dehors de la classe quand la distanciation physique ne peut être respectée (c'est ainsi que le port du masque est obligatoire dans les couloirs et aux toilettes, tout comme dans la cafétéria tant que le jeune n'est pas assis ; le masque peut être enlevé dans la cour de récréation à condition de respecter la distance de 1,5m et il peut être enlevé lors des repas et quand on boit).
- nettoyage des mains avec du gel HA en entrant dans la classe et en sortant de celle-ci ; nettoyage des mains quand on va aux toilettes ou quand on a mangé ;
- autorisation raisonnée d'aller aux toilettes durant les cours ;
- des sandwiches (toujours précommandés le matin et emballés) et de la soupe peuvent être servis aux jeunes (à partir du vendredi 4 septembre) mais toutes les collations (gaufres...) et les repas chauds servis habituellement par l'école ne seront pas assurés jusqu'à nouvel ordre.
- nous encourageons évidemment chacun à manger les tartines de la maison, ou des plats froids préparés à la maison, mais, dans les circonstances actuelles, les fours à micro-ondes ne peuvent être utilisés pour réchauffer des plats et les couverts de l'école ne seront pas mis à disposition.



Collège Royal Marie-Thérèse

Rue de Charneux, 36
4650 HERVE
Tél. : 087/67.41.37
Fax : 087/67.59.33
info@crmt-herve.be



- les distributeurs et fontaines à eau restent accessibles mais chacun amène sa gourde (à titre purement informatif, l'école propose un modèle de qualité à prix très démocratique).
 - les repas pris à la cafétéria seront pris comme suit : de 12h à 12h20, repas par classe pour les élèves de 3^e (les élèves de 4^e attendant dans la cour) ; de 12h20 à 12h40, repas par classe pour les élèves de 4^e (les élèves de 3^e allant dans la cour) ; de 12h50 à 13h10, repas par classe pour les élèves de 5^e (les élèves de 6^e attendant dans la cour) ; de 13h10 à 13h30, repas par classe pour les élèves de 6^e (les élèves de 5^e allant dans la cour).
 - les activités extra muros obligatoires (excepté la natation) sont jusqu'à nouvel ordre suspendues, sauf si elles ont lieu de manière volontaire en soirée (ex. théâtre, opéra : présence volontaire et respect là-bas des normes en vigueur).
 - la présence de tiers à l'école est règlementée et un registre des arrivées est tenu (comme dans les restaurants).
- Par la description (peut-être fastidieuse) de ces mesures, nous tenons avant tout à vous assurer que la sécurité de vos jeunes et de nos enseignants compte plus que tout.

Au niveau de la **continuité des apprentissages**, les mesures suivantes sont prises pour le moment :

- diffusion auprès de chaque professeur des matières vues et non vues par l'élève au cours de l'année scolaire passée ;
- observation plus poussée, en septembre, des élèves présentant des risques de décrochage ;
- augmentation sensible (mais dans la limite faible accordée aux écoles d'enseignement général comme la nôtre) des heures de remédiation en mathématiques, langue moderne 1, sciences et méthode de travail. Suivez les conseils donnés par les professeurs ainsi que la diffusion des horaires de remédiation au début de l'année scolaire.

En ce qui concerne **l'enseignement numérique** qui permettra la continuité des apprentissages si les jours de présence à l'école étaient réduits (phases orange ou rouge de la pandémie), l'école utilise la très performante plateforme « Its learning », déployée l'année dernière :

- les élèves de 3^e année auront une initiation accélérée dans les premiers jours de l'année par les titulaires et aide-titulaires de classe ; des professeurs s'en serviront assurément par la suite.
- les élèves de 5^e et 6^e année (le jour de la rentrée scolaire) et de 4^e année (dans les premiers jours de cours) recevront les éléments de rappel de fonctionnement de la plateforme qu'ils ont normalement déjà utilisée l'année dernière.
- la plateforme envoie de précieuses notifications sur smartphone mais le travail proprement dit se fait assurément bien mieux au départ d'un ordinateur ; même si nous savons que le coût d'un tel appareil peut être un frein pour des familles, *nous ne pouvons que vous inviter à songer à l'acquisition d'un bon petit PC portable* (même d'occasion : des firmes sérieuses en proposent à des prix accessibles ; ne pas hésiter à contacter le secrétariat de l'école ; voir talon 1 ci-dessous).

Pour terminer, vous trouverez ici les **informations concrètes du jour de rentrée** :



Collège Royal Marie-Thérèse

Rue de Charneux, 36
4650 HERVE
Tél. : 087/67.41.37
Fax : 087/67.59.33
info@crmt-herve.be



- a) Les élèves de 4^e et 5^e année d'une part, effectuant leur rentrée le 1^{er} septembre, ainsi que ceux de 6^e année, effectuant leur rentrée le 2 septembre (**attention : modification de date**), *arriveront dans leur classe après une attente éventuelle sur le terrain de sport devant l'école et seront dans le local qui les concerne pour 8h25 au plus tard*. Le titulaire de classe les y attendra avec un programme qui les mènera jusqu'à 11h (12h en 6^e année).

L'élève est inscrit dans la classe de et est attendu le jour de rentrée dans le local

- b) Les élèves de 3^e année, effectuant leur rentrée le 2 septembre, sont attendus dans la cour de récréation près du préau à partir de 8h. Là ils se rendront près d'un professeur bien précis en fonction de leur nom ; en effet le professeur sera accompagné d'une pancarte précisant les premières lettres des noms de famille (exemple : de A > D, de E à H, de I à L...). Ce professeur indiquera à chaque élève le numéro de sa classe ; de là, l'élève entrera dans la cafétéria et cherchera sur le mur en face de lui le numéro de sa classe (exemple : 3a1, 3a2, 3a3...). Près du numéro de classe, se trouvera le titulaire de classe qui accueillera les élèves et qui les conduira dans le local désigné dès que la classe sera complète.

Nous nous rendons compte que nous ne pouvons offrir à chacun l'accueil que nous réservons d'habitude mais nous sommes aussi conscients que chacun, tout à la joie de retrouver le chemin de l'école après six mois, se pliera de bon gré à des mesures qui sont devenues les garantes de notre sécurité à tous.

Nous souhaitons à toutes les familles de vivre une agréable fin de vacances et à nos élèves de connaître une année scolaire 2020-2021 très enrichissante.

La Communauté éducative du CRMT

C. Jacquet, Directeur
JP. Nyssen, Directeur Adjoint

Veillez, si nécessaire, compléter la feuille au verso et la renvoyer à l'école ou la remettre au titulaire de votre enfant le jour de rentrée



Collège Royal Marie-Thérèse

Rue de Charneux, 36
4650 HERVE
Tél. : 087/67.41.37
Fax : 087/67.59.33
info@crmt-herve.be



Talon 1 : INFORMATIQUE

La situation économique actuelle ou les moyens financiers de la famille ne permettent pas à mon enfant de disposer d'un ordinateur personnel pour travailler à la maison en cas de recrudescence de la pandémie et du passage à la phase OFRANGE (venue à l'école sur 2 jours et poursuite des apprentissages « en ligne » les jours suivants). J'envisage de demander l'aide de l'école pour le prêt (sous caution) d'une tablette Ipad .

**Je soussigné, (NOM) (prénom),
père/mère de (NOM) (prénom) dans
la classe de, sollicite d'être contacté par l'école pour le prêt éventuel (en cas
de phase orange) d'une tablette.**

Signature :

Talon 2 : COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS

La réunion d'information pour les Parents de 3^e et 4^e année du jeudi 10 septembre ne pouvant avoir lieu pour des raisons sanitaires, nous tenons toutefois à vous signaler que les professeurs restent à disposition soit par téléphone soit par mail pour parler de votre enfant. Cependant, pour ne pas perdre de temps, nous invitons chaque parent à signaler dès à présent au titulaire toute information importante à connaître ou précaution à prendre et qui peut bien entendu avoir une influence sur le domaine scolaire.

**Nom, prénom père/mère de
....., élève dans la classe de souhaite faire part de ce qui suit
au titulaire (talon à faire remettre au titulaire par votre enfant) :**
.....
.....